



# Stages:

# Moins d'abus

# Plus de droits !

*Nous sommes dans un pré-stage, un stage, un post-stage, un préapprentissage ou un post-apprentissage, un contrat temporaire, un post-doc, du bénévolat, un boulot assigné par le chômage ou par l'aide sociale, ou même simplement dans un emploi étudiant.*

Nous ne sommes jamais adéquatement ni reconnu-e, notre diplôme ne «vaut rien», notre formation est «trop théorique», nous sommes sous pression constante et «déprotégé-e-s». On nous somme d'acquiescer de l'expérience, des compétences pour étoffer notre CV, de rester toujours actifs-ves, d'être flexibles, d'investir dans notre «capital-humain». Voilà les injonctions de notre époque pour justifier une précarité toujours présentée comme temporaire, transitoire, mais qui dure, et dure encore, jusqu'à en devenir structurelle pour de longues périodes de notre vie.

Pourtant, nous sommes toujours en train de travailler, d'être actif-ve. Nous produisons, fort-e-s de nos savoirs acquis, jour après jour, des richesses

pour les employeurs/euses, mais aussi pour les universités et les HES, qui les utilisent, les valorisent, en profitent. Mais nous n'avons pas les mêmes droits que les autres, nos conditions de vie, de travail et de statut sont inférieures, nos salaires sont très bas. Parfois, nous travaillons gratuitement. Nos vies en sont affectées en profondeur. C'est la possibilité même de se construire en autonomie qui est attaquée. En fait, il s'agit de nous refuser toute autodétermination.

### **Qu'est-ce qui nous différencie du reste des salarié-e-s ?**

Nous sommes dans une zone grise, où sous prétexte de formation pratique, nous travaillons à bas prix, avec moins de droits, précarisé-e-s. Nous sommes «en formation» pendant de longues années, du début des études jusqu'au moment où nous pouvons enfin accéder à un emploi plus ou moins stable.

Ce statut d'«apprenant» de longue période est ce qui justifie toutes les formes d'emploi dégradées et précarisées citées plus haut. Malgré leurs différences, elles tendent aujourd'hui à converger. L'appartenance à cette zone grise, le grand prétexte de la formation pratique, sert à nous signifier que pour être pleinement productifs/ves nous devons d'abord accepter d'être des sous-salarié-e-s. C'est un passage obligé pour chacun-e d'entre nous.

La nouveauté, en Suisse comme partout en Europe, c'est que nous passons d'une précarité de transition à une précarité de longue durée. La durée de ce sous-statut multiforme et assigné est de plus en plus longue, les formes qu'il prend de plus en plus diverses, la violence qu'il produit s'en trouve radicalisée. Sa forme la plus commune en est le stage, que l'on fait avant les études, pendant un cursus ou après celui-ci.

## **■ A travail égal, diplôme égal, salaire égal ! ■ ■ ■ ■ ■**

1. Tout stage non formatif n'est pas un stage. C'est du travail salarié. Il doit être rémunéré à égalité avec les autres travailleurs/euses, à égalité de qualification, à égalité de droits.
2. Un stage doit être justifié dans le cadre d'un cursus. Il doit être impérativement d'une durée limitée et adapté au domaine. Il doit être l'objet d'une convention tripartite entre l'étudiant-e, l'école et l'employeur, qui en définit le cadre. C'est-à-dire avec un cahier des charges, un responsable de formation sur le lieu de travail, un projet de formation et un rapport de fin de stage.
3. Salaire : la part du temps de travail purement formatif et la part du temps de travail productif durant le stage doivent être définies dans la convention tripartite et correspondre à la réalité. Le temps de travail productif doit être rémunéré à égalité de travail et de qualification avec les autres travailleurs/euses. Le temps de travail dit formatif doit être rémunéré dans le cadre général d'un revenu d'existence pour les jeunes en formation sous une forme à définir (bourses étendues, salaire social, etc.).
4. Les conditions de travail (vacances, indemnités, congés, maladie, protection de la santé et de la personnalité, etc.) durant un stage doivent être égales aux autres travailleurs/euses.

Nous entendons souvent que cette forme de travail répondrait à une demande des étudiant-e-s eux-mêmes. Ils/elles souhaiteraient pouvoir s'insérer plus facilement dans le marché du travail, avoir accès à un emploi stable intéressant, avec un salaire convenable. Le stage serait la condition d'une reconnaissance complète du diplôme et des qualifications, le préalable obligé pour un parcours «normal» de carrière.

La recherche d'un emploi «garanti» est légitime. Mais le stage et ce qui l'entoure, répondent à une tout autre logique.

.....  
*Ce que le système vise ce n'est pas simplement de commander ce que tu fais ou que tu ne fais pas, mais ce que tu dois être pour lui.*

### **Extorquer du travail sous prétexte de formation**

Tout le monde connaît le stage « machine à café ». Or celui-ci, bien qu'il existe encore, ne constitue plus la réalité dominante. La plupart du temps, les stagiaires sont mis-e-s au travail rapidement. Ils/elles produisent comme les autres salarié-e-s, occupent parfois des postes de responsabilité. Toutes ces activités mobilisent les savoirs accumulés en cours de formation et l'expérience de travail. Les stagiaires sont pourtant payé-e-s une misère, parfois rien du tout. En fait, les qualifications ne sont pas rémunérées.

Le stage permet avant tout aux employeurs/euses d'extorquer du travail gratuitement ou presque. Le statut donné au stage cache du travail productif et le présente comme du travail uniquement formatif. Il permet de disposer d'une main d'œuvre très flexible, bon marché et de faire concurrence aux autres salarié-e-s. Les stages font de plus en plus partie

du fonctionnement normal des entreprises ou des collectivités publiques, pour réaliser des économies, pour augmenter les profits.

### **Faire porter le coût aux étudiant-e-s**

Avec les stages, il s'agit de faire porter le coût de la « mise en pratique » de nos diplômes à chacun-e d'entre nous, individuellement. Les stages servent aux employeurs à renverser cette charge sur nous, autrefois assumée par eux. La situation où le diplôme ouvrirait l'accès à un emploi normal, à des droits et une reconnaissance est attaquée par ces dispositifs. En fait, chacun-e est condamné-e à devenir auto-entrepreneur/euse de son savoir.

### **Affaiblir nos qualifications, dévaluer nos diplômes**

Les emplois dits « atypiques », comme les stages, visent, de pair avec la soi-disant professionnalisation des études, à affaiblir nos qualifications, nos diplômes, pour moins les payer en emploi. Autant les employeurs/euses que les proclamateurs/trices de la professionnalisation, présentent nos formations comme dépossédées d'une projection sur la pratique. Les savoirs accumulés n'auraient, sans une pratique professionnelle longue, aucune utilité. Ils ne serviraient à produire aucune richesse car ils seraient déconnectés de la réalité du travail, gardienne exclusive de la « pratique ». Répondons à cela:

Premièrement, le travail n'est jamais seulement une pratique. C'est une activité complexe qui mobilise pleinement les savoirs y compris théoriques. À des degrés divers, que l'on soit chercheur/euse ou cuisinier/ère, il y a toujours une part de travail intellectuel qui est mobilisée, au plan individuel mais aussi à un niveau collectif et coopératif. Le nier, c'est chercher à

dévaluer nos qualifications. Les stages qui serviraient soi-disant à rendre « applicables les savoirs théoriques » prennent place souvent après la formation. Ainsi, des employeurs/euses demandent à une personne titulaire d'un CFC de faire un stage, alors que ce diplôme est censé former à un métier.

Deuxièmement, les stages comme la dite professionnalisation sont là pour que nos formations soient immédiatement adéquates aux besoins du marché du travail, dans des bassins d'emploi de plus en plus circonscrits. C'est-à-dire que l'on voit se développer des diplômés (notamment des masters avec stage) qui ne forment plus des généralistes, des intellectuels, mais des professionnel-le-s limité-e-s de ceci ou cela. On nous dit que cela permet de s'insérer plus facilement dans le marché du travail. Dans ces parcours professionnels, la charge de la « formation pratique », de l'entrée en emploi, est reportée sur les jeunes salarié-e-s. Ce qui est déterminant c'est que le système nie la capacité générale de travail intellectuel dans un domaine large et cohérent. Plus on réduit l'intellectualité générale présente dans toutes les formations, davantage on crée des statuts qui enferment les personnes, qui les enchaînent à des conditions professionnelles étroites. Un diplôme qui répond ponctuellement aux demandes d'employeurs (comme des masters liés immédiatement à des entreprises, ou des masters « pratiques ») détruit la mobilité, la capacité de négocier le prix de la force de travail et assigne les personnes à un marché du travail réduit et local, qui peut toujours disparaître ou subir des restructurations brutales. Les stages et la professionnalisation des cursus sont porteurs de cela.

Enfin, tuer les diplômés en les dévalorisant, c'est s'attaquer à celles et ceux qui n'ont que leur force de tra-

Sur le site internet de l'UNIL, la direction a publié le barème des stagiaires engagé-e-s par l'Université. Comme dans le cas des assistant-e-s étudiant-e-s, l'UNIL et le Conseil d'Etat refusent de reconnaître les diplômes qu'ils délivrent. L'utilisation des stagiaires participe activement au processus de précarisation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Un stagiaire avec un master (13<sup>ème</sup> compris, vac. non-comprises):

- pour moins de trois mois : **4.50.-/h,**
- pour plus de trois mois : **8.70.-/h,**
- pour réalisation d'un projet : **16.30.-/h.**

**SUD va exiger rapidement de la direction qu'elle revalorise les salaires à égalité avec les autres travailleurs/euses.**

vail. Le diplôme est un outil déterminant pour construire du rapport de force dans le marché du travail, pour conquérir la mobilité sociale, pour garantir une stabilité professionnelle. Le stage, en ne reconnaissant pas les qualifications, valorise ce que le système appelle les « compétences », matériaux du passeport professionnel. Des savoir-faire toujours plus étroits, des savoir-être toujours plus prescriptifs, des connaissances bridées, toujours davantage d'obéissance: l'entreprise veut commander ce que nous sommes.

Contre cela, le diplôme, par son caractère général et collectif, sanctionne l'acquisition de savoirs, facilite la conquête d'une sécurité et d'une autonomie aux personnes qui le possèdent. La logique des stages atomise et individualise contre l'égalité de la qualification et la conquête des conditions collectives du salaire.

### **Le stage comme initiation à la subordination.**

Dans une situation de stage nous sommes dans une situation particulièrement faible et le système sollicite de nous une adhésion particulièrement forte. Il ne s'agit pas simplement de nous arracher du travail, mais aussi d'entrer dans nos sentiments, nos opinions, nos affects, pour nous

rendre conforme. Il s'agit de nous faire abdiquer la distance critique, le questionnement, la liberté d'agir et de revendiquer. Ce que le système vise ce n'est pas simplement de commander ce que tu fais ou que tu ne fais pas, mais ce que tu dois être pour lui.



La valorisation des emplois étudiant, des préapprentissage et des pré-stages relève tout entière de cette démarche.

Le stage c'est donc avant tout l'apprentissage de la précarité et de la subordination, l'acceptation de la contrainte. C'est exactement ce qui est au coeur du dispositif pour le contrat de travail. Être soumis-e, renoncer à

## **La condition des stagiaires en Suisse**

En Suisse, contrairement à d'autres pays européens, il n'y a aucune disposition légale qui définit et encadre les stages, et encore moins qui protège les stagiaires. Tout emploi peut être désigné comme stage, au bon vouloir des employeurs. Il n'y a ni limite de durée, ni salaire minimum, ni obligation de formation. En droit, les stages sont donc des contrats de travail normaux, mais au rabais.

### **Le stage non rémunéré**

Il existe une exception. Plusieurs institutions, y compris les universités, annoncent que les employeurs ont le droit de ne pas rémunérer les stages. Effectivement, il est courant qu'ils aient recours à ce travail gratuit. Or, le droit du travail définit clairement la contrepartie salariale comme un élé-

ment impératif du contrat de travail.

Dans ce cadre, les stages non rémunérés relèvent donc d'une forme de contrat inconnue. Les implications sont importantes. Leurs employeurs/euses ne seraient donc logiquement pas soumis-e-s aux dispositions légales en matière de protection de la santé, de la personnalité, de l'intégrité. En outre, ces stagiaires ne bénéficieraient pas non plus de la protection contre le harcèlement sexuel ou du temps de travail maximal autorisé par semaine.

Le stage gratuit n'est pas une forme de bénévolat. Le/La stagiaire est tenu-e de respecter toutes les contraintes du statut de salarié-e et notamment l'obligation d'obéir à son employeur/euse. Ces personnes sont dans une

la critique ou à la revendication, abandonner ses droits, pour avoir un jour un emploi stable, peut-être. C'est un processus de masse qui sert à banaliser cette subordination au travail qui s'approfondit et se propage ensuite.

### **Une vaste entreprise de précarisation**

Le stage nous dépossède de tout rapport de force, individuel et collectif, dans le marché du travail. Nous sommes condamné-e-s à être sans défense et esseulé-e-s face aux prétentions toujours plus précarisantes des employeurs en matière de salaire, de statut, et de droit. Et ce, pour une longue période.

Les parcours professionnels qui mènent à un emploi stable sont toujours plus longs et semés d'obstacles. Ces parcours qui nous sont assignés deviennent insurmontables. En matière salariale, cela veut dire que sur l'ensemble d'une carrière, la période où nous touchons un salaire statutaire normal devient de plus en plus courte.

Ce statut fait système avec les dispositions du chômage spécifiques aux jeunes. L'assurance chômage ne nous protège plus mais nous contraint, sous peine de sanction, à accepter tout emploi, quelles qu'en soient les conditions, sans tenir compte de nos qualifications.

situation de dépendance, contrainte souvent par l'attente d'un meilleur contrat à la fin du stage. Donc, il s'agit bien d'une situation de travail subordonné non-rémunéré.

La contrainte se redouble avec les dispositions de l'assurance chômage. Avant 30 ans, il n'y a pour celle-ci pas de notion d'emploi «convenable». De plus, une personne en fin de formation ne touchera pas d'indemnité avant environ 6 mois lors de son inscription au chômage.

L'ensemble de ces contraintes cumulées permet de considérer les stages gratuits comme une forme qui contient des éléments relatifs au travail forcé. C'est inacceptable.

### **Les pré-stages**

De plus en plus, les écoles, notamment



les HES, exigent des étudiant-e-s de faire des pré-stages en partie dans le domaine qu'ils/elles prévoient d'étudier mais aussi dans un emploi quelconque. Ils/elles sont censé-e-s alors pouvoir découvrir le monde du travail et le domaine visé.

Par exemple, à l'PEESP (HES du travail social dans le canton de Vaud), les pré-étudiant-e-s sont obligé-e-s de réaliser 20 semaines de travail dans le domaine social et 20 semaines de travail où ils/elles le veulent. Sans formation préalable, ils/elles sont réduit-e-s à des pré-stages mal payés dans les institutions ainsi qu'à des jobs précaires durant presque une année.

Ces pré-stagiaires sont soumis-e-s à une double contrainte qui réduit la possibilité pour ces personnes d'exercer leur droits, de critiquer, d'agir et de revendiquer. La menace de sanctions et de licenciement par l'employeur/euse s'ajoute au risque de perdre le droit d'entrée en formation.

En plus de retarder l'obtention du diplôme, et donc l'entrée dans un emploi stable, les pré-stages visent à nous habituer à la précarité et à la subordination, avant même d'avoir le droit de commencer une formation. Ces pré-stages n'ont souvent pas de valeur formative réelle, mais répondent à un objectif de disciplinarisation : il faut les refuser.

### **Un cadre formatif contraignant**

La seule garantie qu'un stage réponde à des objectifs de formation réels, c'est qu'il soit réalisé au sein d'un cursus de formation et encadré par celui-ci. C'est-à-dire qu'il doit être impérativement d'une durée limitée et adapté au domaine. Il doit être l'objet d'une convention tripartite entre l'étudiant-e, l'école et l'employeur, qui en définit le cadre. C'est-à-dire avec un cahier des charges, un responsable de formation sur le lieu de travail, un projet de formation et un rapport de fin de stage.

En dehors d'un tel cadre, les stages n'en sont pas. Ce sont des situations de travail salarié normales. Les stagiaires doivent être rémunéré-e-s à égalité de salaire et de qualification avec les autres travailleurs/euses.

### **Un enjeu central : le salaire**

Pour lutter contre cette entreprise de précarisation et de subordination que sont les stages, nous devons revendiquer l'égalité salariale et la reconnaissance de nos qualifications.

Il faut refuser l'assignation à ce sous-statut sous prétexte de formation pratique. Nous sommes des travailleurs/euses comme les autres.

La part de travail productif au sein d'un stage doit être définie explicitement et correspondre à la réalité. Elle doit être rémunérée à **travail égal, qualifications égales, salaire égal.**

**Vous êtes pré-stagiaire, stagiaire, dans un emploi assigné ? Vous êtes contraint-e à un salaire bas ? Vos qualifications ne sont pas reconnues ? Vous voulez faire changer ce monde des stages ? Ou tout simplement, vous voulez débattre des positions énoncées dans cette publication ?**

**Contactez-nous à [info@sud-ep.ch](mailto:info@sud-ep.ch) ou au 079 / 206 70 16, ou passez à notre permanence : tous les jeudis à 17h, au Syndicat SUD – Maison du Peuple, Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne, 1er étage.**

## **Parce qu'aux études, tout n'est pas toujours rose : je me syndique!**

J'adhère à **sud** pour défendre et améliorer mes **droits, mes conditions, d'études et de travail.**

Pour seulement **5.-/mois**, j'ai droit à une **protection syndicale et juridique** dans mes conflits avec mon employeur ou mon école.

En me syndiquant à **sud** je participe à la construction d'un outil **démocratique, émancipateur et indépendant**, qui lutte pour **la défense de mes intérêts.**

- Je souhaite me syndiquer à **sud**, et recevoir des informations régulières sur les interventions syndicales et l'actualité sociale et politique étudiante. En me syndiquant, je suis invité-e aux réunions et assemblées générales.  
**La cotisation est de 5.-/mois.**

- Je souhaite en savoir plus sur le syndicat et désire recevoir des informations en vue d'une éventuelle adhésion.

- Je désire recevoir régulièrement par mail des informations sur les interventions syndicales et l'actualité sociale et politique étudiante.

Mail : .....

**Formulaire à renvoyer à :**  
Syndicat SUD  
Pl. Chauderon 5  
1003 Lausanne

Madame

Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ NPA/Localité: \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Téléphone: \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu d'étude : \_\_\_\_\_ Filière: \_\_\_\_\_

Lieu de travail: \_\_\_\_\_ Emploi: \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_